

2015-2016 Rapport annuel
Société des loteries et des jeux
du Nouveau-Brunswick

2015-2016 Rapport annuel

Publié par :

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
<http://www2.gnb.ca/content/gnb/biling/fin.html>

Janvier 2018

Couverture :

Services gouvernementaux

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, ASINB

ISBN 978-1-4605-1867-0 (Imprimé)

ISBN 978-1-4605-1868-7 (En ligne)

ISSN 1920-6925 (Imprimé)

ISSN 2371-4417 (En ligne)

Imprimé au Nouveau-Brunswick

L'hon. Cathy Rogers
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Société des loteries et des jeux
du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.



Nicole Picot
Directrice



Tom Maston
Directeur

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a été établie selon la *Loi sur la Réglementation des jeux*. La SLJNB est une société de la Couronne qui crée, organise, tient et gère tous les jeux de hasard dans la province en vertu de l'alinéa 207(1)a) du *Code criminel* du Canada.

L'article 5 de la *Loi* énumère les objets de la SLJNB :

- créer, organiser, entreprendre, tenir et gérer les loteries pour le compte du gouvernement de la province (ou pour le compte du gouvernement de la province et celui d'une autre province du Canada);
- veiller à ce que la SLJNB tienne et gère les loteries conformément au *Code criminel* (Canada), ainsi qu'à la *Loi* et à son règlement d'application;
- prendre toute autre mesure visant les loteries qu'exige le lieutenant-gouverneur en conseil.

La SLJNB compte également deux autres domaines de responsabilité, en plus de son mandat de « tenir et de gérer les loteries » :

- l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale du jeu responsable,
- la gestion des ententes relatives au partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

Les trois secteurs d'affaires (c.-à-d. les loteries approuvées) de la SLJNB sont la loterie vidéo, les billets de loterie et les jeux de casino. La Société des loteries de l'Atlantique (SLA) s'occupe des secteurs d'affaires de la loterie vidéo et des billets de loterie pour le compte de son actionnaire, la SLJNB. En tant qu'actionnaire provinciale, la SLJNB est responsable de la gestion de la relation de surveillance et de reddition des comptes avec la SLA et de la nomination de directeurs pour la représenter au conseil d'administration de la SLA.

Les jeux de casino sont exploités par deux fournisseurs de services du secteur privé : Great Canadian Gaming (NB) Limited (Casino Nouveau-Brunswick) et Grey Rock Entertainment Center Inc. (Grey Rock Casino). La SLJNB exerce sa fonction de tenir et de gérer les jeux de casino en assurant la gestion des ententes conclues avec ces fournisseurs de services et en surveillant les activités des casinos.

RÉGIE

Conseil d'administration de la SLJNB

Le conseil d'administration de la Société gère les activités et les affaires internes de la SLJNB. Il se compose du ministre des Finances, du sous-ministre des Finances et de deux hauts fonctionnaires nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La *Loi sur la Réglementation des jeux* exige qu'un des hauts fonctionnaires nommés soit un cadre supérieur du ministère de la Santé. La SLJNB, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, relève ultimement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le 31 mars 2016, les membres du conseil d'administration étaient :

- L'hon. Roger Melanson, Ministre des Finances (président)
- Jean-Marc Dupuis, Sous-ministre des Finances (vice-président)
- Patrick Francis, Sous-ministre adjoint, Secrétariat des affaires autochtones
- Renée Laforest, Sous-ministre adjointe du ministère de la Santé

Les officiers et le personnel de soutien de la SLJNB

Il y a trois officiers de la Société comme établi par les règlements administratifs :

- Chef des opérations
- Secrétaire
- Trésorier

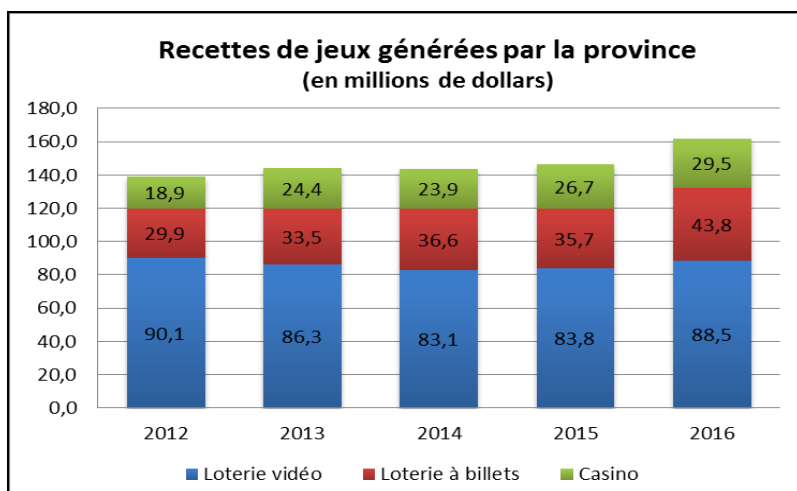
Ces officiers ont des fonctions précises comme prévu par les règlements administratifs, ainsi que toutes autres fonctions selon les stipulations du conseil d'administration. Actuellement, les trois officiers de la Société sont tous des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La SLJNB reçoit également de l'aide supplémentaire et des services du personnel de la Division des relations avec les organismes et des services généraux, du ministère des Finances.

POINT SAILLANTS DE 2015-2016

La SLJNB reçoit les profits nets découlant des activités de la SLA au Nouveau-Brunswick ainsi qu'une part des recettes brutes associées aux activités des casinos provinciaux (Casino Nouveau-Brunswick et Casino Grey Rock), comme le prévoient les ententes avec les fournisseurs de services.

Recettes tirées des jeux

Un total de 161,8 \$ millions des recettes tirées des jeux a été reçu en 2015-2016.



En 2015-2016 :

- La SLJNB a touché 29,5 \$ millions du revenu de casino, soit 2,8 \$ millions de plus que l'année précédente.
- La SLJNB a touché 132,2 \$ millions du revenu des jeux vidéo et de la loterie traditionnelle, soit 12,8 \$ millions de plus que l'année précédente.

En vertu de l'article 78 de la *Loi*, les frais d'application seront payés par prélèvement sur les profits de la SLJNB (c.-à-d. ses revenus). Ces frais comprennent l'administration et la réglementation de la *Loi* (respectivement par le ministère des Finances et le ministère de la Sécurité publique).

En 2015-2016, un excédent annuel de 142,6 \$ millions a été versé à la province du Nouveau-Brunswick et par la suite, a été utilisé pour financer des programmes provinciaux importants comme les soins de santé et les programmes d'éducation.

On trouve de plus amples détails dans les états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2015-2016 figurant dans le présent rapport.

2015-2016	
Où va l'argent?	
	(en million)
• L'excédent fourni à la province	142,6 \$
• Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	0,7 \$
• Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	0,5 \$
• Paiements aux Premières Nations	13,7 \$
• Autre	4,3 \$

Jeux de casino

Casino Nouveau-Brunswick

La SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du *Casino Nouveau-Brunswick*. Le 31 mars 2016, l'exploitant du casino était Great Canadian Gaming (NB) Limited, qui a acheté le casino de Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership le 1er octobre 2015. Cette année représente la sixième année d'exploitation du *Casino Nouveau-Brunswick* qui est situé à Moncton, tout près d'une sortie de la Transcanadienne, sur le chemin Mountain.

Le complexe de destination casino est composé de trois bâtiments distincts intégrés dans une conception linéaire : un hôtel, un centre de divertissement polyvalent et centre de congrès, et le casino.

En 2015-2016, le casino offrait environ 600 jeux de machines à sous, 21 jeux de table et 5 tables de Poker, et a accueilli de plus de 1,5 millions de visiteurs. De plus, au-delà de 45 événements ont été présentés au centre, y compris des concerts et des spectacles.

Grey Rock Casino

La SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du *Grey Rock Casino*, situé sur la Première Nation Malécite du Madawaska (Edmundston). L'exploitant du Grey Rock Casino, qui a ouvert ses portes le 1er mars 2015, est Grey Rock Entertainment Center Inc.

En 2015-2016, le casino offrait environ 125 jeux de machines à sous et 2 jeux de table électronique, et a accueilli de plus de 103,000 visiteurs.

Loterie vidéo et loterie traditionnelle

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'exploite pas directement de loteries, mais il est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) et de la Société de la loterie interprovinciale (SLI). La SLJNB agit à titre d'actionnaire du gouvernement provincial à la SLA.

La SLA, qui appartient conjointement aux gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique, est chargée de l'exploitation du programme de loterie vidéo et de loterie traditionnelle au nom de la SLJNB.

La SLA s'occupe aussi des jeux de la SLI et elle en assure la commercialisation. La SLI est une société qui appartient conjointement aux gouvernements des 10 provinces. Ses produits en 2015-2016 étaient Lotto Max et Lotto 6/49 – des jeux de tirage de loterie exploités à l'échelle nationale. En 2015-2016, les produits gagnés à la grattouille étaient \$100 million \$Fortune, Trésor Royal, \$200 Million\$ Extraordinaire, Rubis Classique, Blanc Classique 2, Extrêmes Millions, Lotto Max, \$100 Million Payant et Cloches D'argent.

En 2015-2016, la SLA offrait, au Nouveau-Brunswick, les produits suivants :

- **Jeux de loterie vidéo** (voir l'annexe A pour plus de détails)
En date du 31 mars 2016, le Nouveau-Brunswick comptait 2 000 terminaux de loterie vidéo (TLV) et 222 sites de TLV. Le nombre de TLV et de sites de TLV varie d'un mois à l'autre en fonction des performances opérationnelles et des ajouts ou suppressions de terminaux qui en résultent dans le cadre du programme de loterie vidéo.
- **Loteries nationales avec tirage** : Lotto 6/49 et Lotto Max
- **Loteries régionales avec tirage** : Pik 4, KENO Atlantique, TAG, Atlantique 49, Salsa Bingo, Twist Bucko, et ShaBam
- **Paris sportifs** : PRO•LIGNE, PRO• LIGNE Mises Stade, PRO• LIGNE Fantaisie et PRO• LIGNE Futur
- **Jeux Gagnez à la Grattouille** à prix variés, notamment : 7 chanceux, Bingo, Mots Cachés,

Gagnant à Vie! et Super Paquet

- **Billets à languettes** à prix variés, notamment : Barre Super, Croisillons, Boni Barre 10 et 7 enflammé
- **iBingo**: divers jeux tels que Bingo D'Atlantic, Bingo Party de cuisine, Bingo de la côte est, Bingo Phare, Vague Bingo et Bingo Vue de mer
- **Pick'n Click**: divers jeux tels que La pêche au homard, Chasse aux diamants, Dés chanceux, Poker à 3 cartes, Fusillade, et Mots Cachés

Jeu responsable

La SLJNB est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de jeu responsable. En 2015-2016, les activités liées au jeu responsable comprenaient les initiatives suivantes :

Financement attribué aux Service de traitement des dépendances et de santé mentale

Un financement global de plus de 1 million de dollars de l'excédent annuel fourni à la province a été mis à la disposition des programmes sur les services de traitement des dépendances, axé sur les services de prévention, de traitement et de réadaptation au ministère de la Santé.

Renseignements sur le jeu responsable au Casino Grey Rock

La SLJNB a mis en place un espace de renseignements sur le jeu responsable au Casino Grey Rock. Cet espace, sans employés, est situé dans la salle de jeu et propose différents documents de renseignements sur le jeu responsable, de même que des sièges où les clients, les employés et toute autre personne peuvent s'asseoir pour s'informer sur le jeu responsable.

Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR)

Le CRJR se trouve au Casino Nouveau-Brunswick et est un service établi par la SLJNB par l'intermédiaire d'un fournisseur de services sous contrat.

Le personnel du CRJR est dirigé et formé par Morneau Shepell.

Les services du CRJR sont accessibles aux joueurs, au personnel du casino, aux membres du public et aux professionnels qui désirent de l'information sur le jeu responsable.

Le CRJR a accueilli 2,145 visiteurs en 2015-2016.

CRJR au Casino Nouveau-Brunswick

Le CRJR fournit divers documents visant à informer et à éduquer les joueurs et autres personnes sur les sujets suivants :

- le jeu en général (p. ex. : les cotes, le hasard, les mythes);
- la manière de jouer de façon responsable (p. ex. : conseils pour que le jeu demeure un plaisir, meilleures pratiques);
- les signes annonçant un problème de jeu et les services de traitement offerts;
- le programme d'auto-exclusion volontaire du casino.

Premières Nations

La SLJNB partage les recettes tirées des jeux avec les Premières Nations conformément à ce que prévoit l'article 24 de la *Loi sur la Réglementation des jeux*. L'accord de partage des recettes a pour but de favoriser le respect de la politique de jeu du Nouveau-Brunswick et de stimuler le développement économique et communautaire. La SLJNB est responsable de la gestion des ententes relatives au partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et membres du conseil d'administration
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Kim MacPherson, CPA, CA, IAS.A

Fredericton (N.-B.)

Le 13 juillet 2017

Rapport de la direction

Le 31 mars 2016

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB).

La SLJNB a un système comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées conformément à ce qui est autorisé, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le conseil d'administration de la SLJNB est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers. Les membres du conseil d'administration examinent les états financiers, recommandent leur approbation et rencontrent périodiquement la direction et les vérificateurs externes pour discuter des contrôles internes et d'autres questions financières.



Nicole Picot
Sous-ministre des Finances
Vice-présidente de la SLJNB



Pat Steeves
Chef des opérations de la SLJNB



Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de la situation financière
au 31 mars

Actif financier	2016	2015
À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick – note 4a	2 284 931 \$	2 575 916 \$
Comptes débiteurs – note 4b	2 638 122	3 769 837
Investissements :		
Investissement dans le capital social de la Société de la loterie interprovinciale	1	1
Total de l'actif financier	4 923 054 \$	6 345 754 \$

Passif	2016	2015
Comptes créditeurs – note 5	4 415 705 \$	5 829 383 \$
TVH à payer	257 223	290 887
Recettes reportées	250 125	225 483
Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – Déficit– note 7	2 653 956	12 127 223
Total du passif	7 577 009 \$	18 472 976 \$

Dette nette	(2 653 955) \$	(12 127 222) \$
--------------------	-----------------------	------------------------

Déficit accumulé	(2 653 955) \$	(12 127 222) \$
-------------------------	-----------------------	------------------------

Passif éventuel – note 14

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par la Société



Administrateur



Administrateur

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

Recettes	Budget de 2016		2016		2015	
Revenu de placement de la SLA Inc. – note 7	115 100 000	\$	132 227 032	\$	119 560 309	\$
Casino Nouveau-Brunswick – note 9	25 500 000		29 457 266		26 674 387	
Grey Rock Casino - note 9	400 000		-		-	
Autres produits	500 000		511 477		530 435	
Produit de la réserve de capital du casino – note 6	-		-		1 944 586	
Total des recettes	141 500 000	\$	162 195 775	\$	148 709 717	\$
Charges						
Paiements versés aux Premières Nations dans le cadre des ententes de partage des recettes – note 10	14 600 000	\$	13 743 247	\$	13 053 573	\$
Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts – note 11	700 000		700 000		700 000	
Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport – note 11	500 000		500 000		500 000	
Réserve de capital du casino – note 6	-		-		1 543 322	
Taxes et impôts – note 12	2 250 000		3 213 587		2 927 723	
Provision pour les créances irrécouvrables des Premières Nations – note 10	-		1 413 956		1 867 339	
Autre	-		-		132 731	
Total des charges	18 050 000	\$	19 570 790	\$	20 724 688	\$
Excédent de l'exercice	123 450 000	\$	142 624 985	\$	127 985 029	\$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2016		2015	
Dette nette – début de l'exercice	(12 127 222)	\$	(14 162 613)	\$
Changements durant l'exercice				
Excédent de l'exercice	142 624 985	\$	127 985 029	\$
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA - juste valeurs marchande - note 7	1 251 179		(433 561)	
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA - futurs avantages sociaux - note 7	132 060		(1 283 100)	
Distribution à la province du Nouveau-Brunswick	(134 534 958)		(124 232 977)	
Augmentation de la dette nette	9 473 267	\$	2 035 391	\$
Dette nette – fin de l'exercice	(2 653 955)	\$	(12 127 222)	\$

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution du déficit accumulé
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2016		2015	
Déficit accumulé – début de l'exercice	(12 127 222)	\$	(14 162 613)	\$
Excédent de l'exercice	142 624 985	\$	127 985 029	\$
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA - juste valeur marchande - note 7	1 251 179		(433 561)	
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA - futurs avantages sociaux - note 7	132 060		(1 283 100)	
Distribution à la province du Nouveau-Brunswick	(134 534 958)		(124 232 977)	
Déficit accumulé – fin de l'exercice	(2 653 955)	\$	(12 127 222)	\$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2016		2015
Espèces et quasi-espèces générées par (utilisées dans les éléments suivants) :			
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice	142 624 985	\$	127 985 029 \$
Diminution (Augmentation) des comptes débiteurs	1 131 715		(2 446 767)
(Diminution) Augmentation des comptes créditeurs	(1 413 678)		2 696 369
(Diminution) Augmentation de la TVH à payer	(33 664)		20 976
(Diminution) Augmentation des recettes reportées	24 642		(41 346)
(Diminution) Augmentation de la réserve de capital du casino	-		(1 253 957)
Fonds provenant des (consacrés aux) activités de fonctionnement	142 334 000	\$	126 960 304 \$
Activités de financement			
Distribution de l'excédent à la province du Nouveau-Brunswick	(134 534 958)	\$	(124 232 977) \$
Fonds provenant des (consacrés aux) activités de financement	(134 534 958)	\$	(124 232 977) \$
Activités d'investissement			
Augmentation des investissements	(9 473 266)	\$	(2 035 391) \$
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA - juste valeur marchande	1 251 179		(433 561)
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux	132 060		(1 283 100)
Fonds provenant des (consacrés aux) activités d'investissement	(8 090 027)	\$	(3 752 052) \$
Diminution des espèces et des quasi-espèces durant l'exercice	(290 985)	\$	(1 024 725) \$
Espèces et quasi-espèces – début de l'exercice	2 575 916	\$	3 600 641 \$
Espèces et quasi-espèces – fin de l'exercice	2 284 931	\$	2 575 916 \$
2016			
2015			
Espèces et quasi-espèces représentées par :			
À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	2 284 931	\$	2 575 916 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

1. Nature de la Société

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) est une société d'État en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* en vigueur depuis le 26 juin 2008.

À ce titre, la SLJNB voit à l'élaboration, à l'organisation, à la tenue et à la gestion des loteries provinciales au nom de la province. Elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale sur le jeu responsable ainsi que de la gestion de l'entente de prestation de services de casino (EPSC) avec une tierce partie privée chargée d'exploiter un casino dans la province. La SLJNB est l'actionnaire provinciale de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (« SLA Inc. »), une société codétenue par les quatre provinces de l'Atlantique. La SLA Inc. exploite les programmes de loteries à billets et de loteries vidéo au nom de la province. De plus, elle prend en charge et commercialise les produits de la Société de la loterie interprovinciale (« SLI »), une société codétenue par les dix provinces qui exploite les loteries à l'échelle du Canada. Afin de prendre part aux activités commerciales qui ne relèvent pas des systèmes de loterie reconnus, il faut obtenir l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

La SLJNB effectue aussi des recherches et entreprend des analyses sur les questions de politique en matière de jeu et d'autres sujets connexes liés aux Premières Nations du Nouveau-Brunswick, et elle gère les ententes provinciales de partage des recettes des jeux établies avec les Premières Nations. De plus, elle élabore des options politiques, fournit des renseignements, des conseils et des recommandations et met en application des mesures législatives qui appuient les priorités du gouvernement en matière de politique relative aux jeux.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Conventions comptables particulières

Recettes et charges

Les recettes et charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période où la transaction ou l'activité qui a généré les recettes ou charges a eu lieu.

Recettes reportées

La province du Nouveau-Brunswick exige que les organismes de bienfaisance/groupes sans but lucratif paient des droits de licence pour leurs activités liées au jeu, comme le bingo, les tirages au sort, etc. En outre, débutant en 2009-2010, les fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu et les préposés au jeu, tel que le définit le règlement afférent à la *Loi sur la réglementation des jeux*, doivent être inscrits en vertu de la *Loi* et payer des frais d'inscription. Une partie de ces frais est donc non gagnée au 31 mars 2016. Ce montant est reporté et sera constaté en tant que recette au moment où les sommes seront gagnées.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert constituent des transferts d'argent, tels que des subventions, à une société pour laquelle la SLJNB ne reçoit directement en échange aucun bien ni service. Dans les états financiers

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

Note 2 (suite)

de la SLJNB, ils sont constatés en tant que charges dans la période où les activités relatives aux paiements de transfert surviennent, tant que ceux-ci sont autorisés et que les critères d'admissibilité sont remplis. Les paiements de transfert comprennent les contributions versées au Fonds de fiducie pour l'avancement des arts et du sport.

c) Investissements

La SLJNB applique la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation afin de comptabiliser son investissement dans la SLA Inc. Selon cette méthode, l'investissement est tout d'abord constaté à son coût d'acquisition, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de comptabiliser la quote-part du bénéfice ou des pertes de l'investissement revenant à la SLJNB, et réduit par les distributions reçues. Les conventions comptables de la SLA Inc. ne sont pas modifiées afin qu'elles correspondent à celles de la SLJNB.

La SLJNB applique la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition pour son investissement dans la Société de la loterie interprovinciale.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers constituent les sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et la TVH à payer, qui sont tous constatés à leur coût et qui sont censés s'approcher de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les instruments financiers sont constatés lorsque la SLJNB devient partie aux droits et obligations contractuels de l'instrument financier.

Les instruments financiers sont décomptabilisés dès que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier sont arrivés à échéance ou ont été cédés, et que la SLJNB a cédé en substance tous les risques et les avantages inhérents à la propriété, ou sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou a expiré.

e) L'incertitude de mesure

Pendant la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les postes nécessitant le recours à d'importantes estimations comprennent la TVH à payer sur les recettes tirées des jeux, les comptes débiteurs, la provision pour créances douteuses des comptes créditeurs des Premières Nations ainsi que les montants constatés dans les états financiers de la SLA Inc., tels que la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs non financiers, les charges à payer, les futurs avantages sociaux des employés, les frais de lancement, la juste valeur des instruments financiers et du passif des prix non réclamés, qui ont tous une incidence sur la répartition et l'affectation nettes des bénéfices non répartis réalisés par la SLJNB, ou des pertes non réparties que celle-ci subit. Les résultats réels peuvent être différents des

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

Note 2e (suite)

estimations réalisées par la direction dans ces états financiers, et ces différences, qui peuvent être importantes, pourraient faire l'objet d'ajustements lors des prochaines périodes de déclaration.

3. Gestion des risques

Voici ci-dessous une analyse des risques associés aux instruments financiers de la SLJNB :

a) **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les comptes débiteurs sont décrits à la note 4. L'exposition maximale au risque de crédit de la SLJNB au 31 mars 2016 correspond au solde des comptes débiteurs de 17 381 171 \$ et aux sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick de 2 284 931 \$. Une provision pour créances douteuses d'un montant de 14 743 049 \$ a été établie. Les soldes restants sont dus des apparentés de la SLJNB et sont considérés comme présentant un faible risque si l'on se base sur l'historique de recouvrement.

b) **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'éteindre ou de remplir une obligation à temps ou à un prix raisonnable. Le risque de liquidité est géré par le Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick afin de satisfaire aux exigences en matière d'exploitation et de capital. Selon la direction, le risque de liquidité est insignifiant.

c) **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou sur les justes valeurs des instruments financiers. Selon la direction de la SLJNB, l'exposition au risque de taux d'intérêt est insignifiante.

d) **Risque de change**

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés dans une devise étrangère. Selon la direction de la SLJNB, l'exposition au risque de change est insignifiante.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

4. Comptes débiteurs

a) À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick – Espèces et quasi-espèces

La SLJNB a recours au Fonds consolidé provincial comme compte en banque. Les fonds sont déposés dans ce compte et des chèques sont tirés de ce compte pour satisfaire aux obligations de la SLJNB. La province n'a pas accès aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous à des fins générales. Une somme à recevoir de la province a été constatée pour ces montants comme suit :

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
TVH à payer	257 223	\$	290 887	\$
Recettes reportées	250 125		225 483	
Somme à payer aux Premières Nations	1 307 083		1 288 046	
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	20 500		71 500	
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	450 000		700 000	
À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	<u>2 284 931</u>	\$	<u>2 575 916</u>	\$

b) Comptes débiteurs

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
SLA Inc.	1 588 757	\$	3 004 445	\$
Premières Nations	14 743 049		13 329 093	
Sonco/ Great Canadian Gaming (Nouveau-Brunswick)(GCGNB)	1 049 365		765 392	
	<u>17 381 171</u>		<u>17 098 930</u>	
Moins : provision pour créances irrécouvrables	14 743 049		13 329 093	
	<u>2 638 122</u>	\$	<u>3 769 837</u>	\$

5. Comptes créditeurs

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	2 638 122	\$	3 769 837	\$
Somme à payer aux Premières Nations	1 307 083		1 288 046	
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	20 500		71 500	
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	450 000		700 000	
	<u>4 415 705</u>	\$	<u>5 829 383</u>	\$

La somme de 1 307 083 \$ à payer aux Premières Nations est le résultat de la somme à payer de 1 610 793 \$ moins la somme de 303 710 \$ des comptes débiteurs liés au recouvrement des trop-perçus. Voir la note 10 pour obtenir des renseignements plus détaillés.

6. Réserve de capital du Casino

Dans le cadre de l'EPSC, une réserve avait été créée exclusivement pour l'aménagement, l'amélioration ou la remise à neuf à venir du Casino, y compris l'équipement de jeu. L'entente prévoyait que 3 % des recettes brutes rattachées au jeu seraient ajoutées à la réserve. Le fournisseur de services du casino recommanderait les dépenses à effectuer à partir de la réserve de capital et, avec le consentement de la SLJNB, pourrait engager d'importantes dépenses en capital. Les fonds de la réserve de capital étaient considérés comme des recettes pour la période où les dépenses correspondantes étaient engagées. La

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

Note 6 (suite)

réserve de capital appartenait en tout temps à la SLJNB. Depuis le 17 septembre 2014, les dispositions relatives à la réserve de capital du Casino figurant dans l'EPSC ont été supprimées et il n'y a eu aucun autre dépôt. Les détails sont mentionnés dans la note 9.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Solde d'ouverture de la réserve de capital	-	1 253 957	\$
Ajout de 3 % des recettes brutes associées à la réserve de capital	-	798 159	
Intérêts générés sur le solde inutilisé de la réserve de capital	-	3 232	
Autre	-	(512 026)	
Dépenses à partir de la réserve de capital	-	(1 543 322)	
Solde de fermeture de la réserve de capital	<u>-</u>	<u>-</u>	\$

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

7. Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – actif net négatif

7.1 Les tableaux ci-dessous présentent les données financières résumées de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (SLA Inc.) ainsi que la part de la SLJNB de l'investissement dans la SLA Inc.

Bilan (en milliers de dollars)	2016		2015	
	SLA Inc.	Part de la SLJNB	SLA Inc.	Part de la SLJNB
Actif	241 793	\$	229 797	\$
Passif	250 436		265 987	
Équité				
Déficit	(6 738)	(2 353)	(33 706)	(11 694)
Cumul des autres éléments de la perte globale	(1 906)	(301)	(2 485)	(433)
Capital social	1	-	1	-
Total du déficit	(8 643)	\$ (2 654)	(36 190)	\$ (12 127)
Total du passif et du déficit	241 793	\$	229 797	\$

État des résultats

(en milliers de dollars)

Marge brute	632 819	\$	700 351	\$
Charges	(151 189)		(272 884)	
Autres produits (charges)	295		(2 578)	
Perte liée à l'amortissement de l'investissement			(8 681)	
Taxes et versements au gouvernement fédéral	(50 346)		(47 992)	
Bénéfice net	431 579	\$	368 216	\$

**Éléments de rapprochement du calcul de
la part du bénéfice net de la SLJNB :**

Amortissement de l'investissement dans Geonomics*			4 341	
Recettes des investissements – SLA Inc.	132 227	\$	119 560	\$

*Voir la note 8 pour obtenir des explications sur l'élément de rapprochement.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

Note 7.1 (suite)	2016		2015	
	SLA Inc.	Part de la SLJNB	SLA Inc.	Part de la SLJNB
<u>Variation du déficit</u>				
<u>(Calcul du déficit)</u>				
(en milliers de dollars)				
Déficit au début de l'exercice	(33 706)	\$ (11 694)	\$ (34 874)	\$ (9 822)
Bénéfice net	431 579	132 227	368 216	115 219
Avantages sociaux futurs variation des hypothèses actuarielles	4 171	1 251	(4 277)	(1 283)
Distribution du bénéfice aux actionnaires	(408 782)	(124 137)	(362 772)	(115 808)
Déficit à la fin de l'exercice	(6 738)	\$ (2 353)	\$ (33 706)	\$ (11 694)
<u>Cumul des autres éléments du résultat global (perte)</u>				
(en milliers de dollars)				
Autres éléments de la perte globale au début de l'exercice	(2 485)	\$ (433)	\$ 968	\$ 74
Valeur marchande des instruments Variation de la juste valeur	579	132	(3 453)	(507)
Autres éléments de la perte globale à la fin de l'exercice	(1 906)	\$ (301)	\$ (2 485)	\$ (433)
Investissement dans SLA Inc.-				
Déficit		(2 654)		(12 127)

Le déficit de l'actionnaire sur les états financiers de SLA Inc. découle de divers rajustements auxquels il a fallu procéder pour harmoniser le cadre comptable de la société avec les Normes internationales d'information financière. La part la plus importante du déficit correspond au passif au titre des avantages sociaux futurs.

À partir du 31 mars 2016, la part de la dette de la SLA Inc. du Nouveau-Brunswick s'élève à 49 millions de dollars (57 millions en 2015).

7.2 Recettes des investissements provenant de la SLA Inc.

Le bénéfice de la SLA Inc. est réparti entre les quatre provinces de l'Atlantique ou leur société de loterie. La part de la SLJNB pour l'exercice courant, conformément à la note 7.1 (tableau de l'état des résultats), représente le bénéfice calculé de la SLA Inc. au Nouveau-Brunswick, tel qu'il est déterminé par la Convention unanime des actionnaires modifiée et reformulée (la « Convention »), signée le 8 août 2000. En vertu de la Convention, les frais que la SLA Inc. a engagés pour les activités de la SLJNB, notamment

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

Note 7.2 (suite)

pour des terminaux de loterie vidéo, des investissements, des intérêts et des frais généraux, sont déduits des recettes attribuées à la SLJNB.

En 2015-2016 et en 2014-2015, la SLA Inc. a retenu une partie du bénéfice. Le tableau suivant montre le bénéfice net que la SLA Inc. a distribué à la SLJNB. Les sommes retenues sont remboursées à la SLA Inc., ce qui réduit son déficit et réduit le déficit de la SLJNB à titre d'actionnaire de la SLA Inc.

Recettes des investissements provenant de la SLA Inc.	2016		2015	
(en milliers de dollars)				
Part du bénéfice net de la SLJNB - note 7.1	132 227	\$	119 560	\$
Bénéfice retenu – paiements supplémentaires au régime de retraite - note 7.3	(3 743)		(3 743)	
Bénéfice retenu – investissement dans Geonomics - note 8	(4 332)			
Bénéfice non alloué	(15)		(9)	
Répartition nette à la SLJNB	124 137	\$	115 808	\$

7.3 Paiements supplémentaires au régime de retraite

Entre l'exercice financier 2006-2007 et août 2013, la SLA Inc. a financé des paiements supplémentaires versés au régime de retraite au moyen de sa marge d'exploitation de crédit. Le conseil d'administration de la SLA Inc. a convenu qu'à partir de septembre 2013, les actionnaires financeraient leur part du déficit par la réduction pendant sept ans des paiements des bénéfices qu'ils reçoivent mensuellement. L'incidence sur les répartitions des futurs bénéfices pour la SLJNB est la diminution d'environ 3 700 000 \$ par an pour une incidence totale de 20 900 022 \$. En 2015-2016, les remboursements se sont chiffrés à 3 743 292 \$ (2014-2015 : 3 743 292 \$) et ils ont été retenus sur la part des bénéfices nets de la SLA Inc. à payer à la SLJNB, comme le montre la note 7.2.

8. Investissement dans Geonomics Global Games Limited (Geonomics)

Au cours de l'exercice 2011-2012, le lieutenant-gouverneur en conseil a approuvé la participation de la SLJNB à un investissement consenti par la SLA Inc. dans Geonomics, une entreprise de jeux en ligne établie au Royaume-Uni. La participation de la SLJNB dans la quote-part de l'investissement de la SLA Inc. s'élève à 4 000 000 \$ à laquelle s'ajoutent les coûts de financement et d'intérêt.

La SLJNB a enregistré en 2013 une provision pour l'amortissement de sa part de l'investissement, y compris les honoraires professionnels associés, de 4 340 000 \$.

En mars 2015, la SLA Inc. a enregistré l'amortissement totale pour l'investissement dans Geonomics. Puisque l'amortissement avait déjà été inscrite dans l'état des résultats, elle a servi d'élément de rapprochement pour le calcul de la marge brute de la SLA Inc. en 2015, comme l'explique la note 7.1.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

Note 8 (suite)

En mars 2016, le conseil d'administration de la SLJNB a approuvé que la SLA Inc. soit chargée de rembourser le prêt du même montant initialement utilisé pour acheter la part des actions de la SLJNB dans Geonomics et de le déduire des paiements des bénéfices 2015-2016. En 2016, la somme totale de 4 331 645 \$ a été remboursée à la SLA Inc. par la retenue d'une part des bénéfices nets de la SLA Inc. à payer à la SLJNB, comme l'explique la note 7.2.

9. Entente relative aux prestations de services de casino

En 2008, la SLJNB a signé une entente relative aux prestations de services de casino (EPSC) avec Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership (Sonco). En vertu de la présente entente, le fournisseur de services de casino a accepté de concevoir, de financer, de construire, d'équiper, d'exploiter et de posséder un complexe de destination casino, et de gérer les jeux de casino au nom de la SLJNB. Le complexe comprend un casino, un hôtel et une salle de réunion et de spectacle.

L'entente prévoyait initialement que 47 % des recettes brutes associées au jeu étaient affectées à Sonco et, par ailleurs, que 3 % des recettes étaient déposées dans la réserve de capital. Les recettes brutes associées au jeu désignent le total de tous les paris réalisés par les clients du casino moins les gains payés aux clients, plus les mises ramassées par les croupiers avec leur râteau. Depuis le 17 septembre 2014, les dispositions relatives à la réserve de capital du Casino figurant dans l'EPSC ont été supprimées d'un commun accord et il n'y a eu aucun autre dépôt. L'attribution au fournisseur de services de casino était ajustée à 50 %.

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, la SLJNB et Sonco ont convenu de modifier les dispositions de l'EPSC sur le soutien apporté à la conservation d'un maximum de 55 jeux de machines à sous faisant l'objet d'une location pendant une période maximale de cinq ans.

En octobre 2015, comme l'EPSC l'autorise et la SLJNB l'approuve, le complexe du casino a été vendu et l'EPSC a été transféré à un nouveau fournisseur de services de casino, Great Canadian Gaming (Nouveau-Brunswick)(GCGNB) Limited, une filiale en propriété exclusive de la société de jeux cotée en bourse Great Canadian Gaming Corporation (GCGC).

En juin 2016, la SLJNB et la GCGNB ont conclu une entente modifiée concernant l'allocation des recettes brutes associées au jeu provenant des machines à sous faisant l'objet d'une location. Cette entente a été rétroactive au 1^{er} octobre 2015 pour le reste du mandat de l'entente de l'EPSC.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le total des recettes affectées à Sonco et à GCGNB pour les services opérationnels du Casino Nouveau-Brunswick s'est élevé à 29 229 891 \$, somme qui comprend les 307 819 \$ correspondant à la conservation des jeux de machines à sous faisant l'objet d'une location. Par conséquent, les recettes que la SLJNB a tirées des jeux de casino pendant l'exercice 2015-2016 ont été de 29 457 266 \$ (en 2014-2015, elles étaient de 26 674 387 \$).

En septembre 2014, la SLJNB a conclu une entente avec le Grey Rock Entertainment Center Inc. (GREC, Inc.) relativement à la mise en place d'une installation de casino dans la Première Nation Malécite du Madawaska. L'établissement du Grey Rock Casino a été le résultat de négociations entre la Première Nation, l'exploitant (GREC, Inc.), la SLJNB et Sonco qui, à ce moment-là, exploitait Casino Nouveau-Brunswick à Moncton et disposait de conditions d'exclusivité quant aux jeux de casino dans la province. Le Grey Rock Casino a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2015. L'entente avec GREC Inc. prévoit que 40 % des

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

Note 9 (suite)

recettes brutes associées au jeu qui sont supérieures à un seuil établi chaque année sont affectées à la SLJNB et que 60 % sont affectées à l'exploitant. En 2015-2016, étant donné que le seuil de cinq millions de dollars n'a pas été atteint, l'installation n'a versé aucune somme à la SLJNB.

10. Ententes relatives au partage des recettes avec les Premières Nations

Au 31 mars 2016, sept Premières Nations ont des ententes avec le ministre des Finances conformément aux dispositions de la *Loi sur la réglementation des jeux* et ont des commissions de jeux de hasard actives. Elles reçoivent ainsi un paiement relatif à l'activité de jeu (systèmes de loterie) sur les réserves. Il s'agit des Premières Nations suivantes : Première Nation de Woodstock, Première Nation de St. Mary's, Première Nation d'Elsipogtog, Première Nation d'Oromocto, Première Nation d'Esgenôpetitj, Première Nation d'Eel River Bar et Première Nation Malécite du Madawaska.

Après examen des paiements versés aux Premières Nations, la direction a constaté que des erreurs de calcul avaient donné lieu à des trop-perçus de l'ordre de 1 564 327 \$ en 2013, et de 8 002 730 \$ au total sur une période allant de 2003 à 2012. La correction avait été enregistrée en 2013 sur l'état des résultats en tant que trop-perçu de 8 002 730 \$ versé aux Premières Nations au titre des ententes relatives au partage des recettes et une provision pour créances irrécouvrables de 9 567 057 \$, représentée par les montants des trop-perçus antérieurs à la période. Le trop-perçu en 2016 de 1 413 956 \$ est enregistré en tant que dotation aux provisions dans l'état des résultats, portant ainsi à 14 743 049 \$ la provision pour créances irrécouvrables pour la période de 2003 à 2016.

Le calcul des charges qui étaient à l'origine du trop-perçu a été contesté par plusieurs Premières Nations. La SLJNB et ces Premières Nations ont délibérément entamé un processus de résolution des différends portant sur le calcul des charges utilisé pour déterminer le bénéfice net de la SLJNB généré par le programme de loterie vidéo et l'application de ce montant au calcul ultérieur des paiements versés par la SLJNB aux Premières Nations.

Le 18 avril 2016, en raison des états financiers et du processus de résolution des différends, la SLJNB a convenu de plafonner à 20 % le montant des coûts indirects du total du coût d'utilisation d'un terminal de loterie vidéo dans le calcul des paiements versés aux Premières Nations. La méthode de calcul convenue s'applique aux paiements versés aux Premières Nations en mai 2016 et s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2016. Ainsi, des comptes débiteurs de 303 710 \$ sont attribuables aux trop-perçus versés aux Premières Nations après le 1^{er} janvier 2016. Ces comptes débiteurs seront perçus sur les paiements futurs aux Premières Nations en 2017 et ont été déduits du solde impayé au 31 mars 2016 : voir la note 5. La résolution n'aura aucune incidence sur le recouvrement des comptes débiteurs de 14 743 049 \$ non réglés liés aux trop-perçus antérieurs au 1^{er} janvier 2016.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2016

Note 10 (suite)

Paievements aux Premières Nations en vertu des ententes de partage des recettes :

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
Première Nation de St. Mary's	6 560 874	\$	5 769 928	\$
Première Nation Malécite du Madawaska	1 407 249		1 832 857	
Première Nation de Woodstock	1 905 535		1 973 849	
Première Nation d'Oromocto	1 354 670		1 291 274	
Première Nation d'Elsipogtog	860 032		702 024	
Première Nation d'Eel River Bar	1 002 400		891 981	
Première Nation d'Esgenoôpetitj	652 486		591 660	
Total	<u>13 743 246</u>	\$	<u>13 053 573</u>	\$

11. Fonds en fiducie

Les bénéfices annuels de la loterie destinés aux Fonds en fiducie pour l'avancement du sport et des arts ont été fixés à 500 000 \$ et à 700 000 \$ respectivement en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux*.

12. Taxes et impôts

En tant qu'inscrite réglementée aux fins de la TVH, la SLJNB verse des taxes au gouvernement du Canada conformément au *Règlement sur les jeux de hasard* de la *Loi sur la taxe d'accise* (le Règlement). Une taxe imputée sur les charges liées au jeu est calculée selon une formule établie dans le Règlement. La SLJNB ne participe actuellement pas aux activités commerciales qui ne sont pas liées au jeu.

13. Opérations entre apparentées

Parce qu'elle est une division du ministère des Finances, la SLJNB obtient ses bureaux, et ses services de technologie de l'information, de ressources humaines, juridiques et d'administration financière de la province du Nouveau-Brunswick.

14. Passif éventuel

Actuellement, la Société fait l'objet de litiges courants et potentiels. Pour le moment, on ne peut pas déterminer le résultat probable de ces litiges.

15. Budget

Les chiffres budgétaires inclus dans les présents états financiers ont été tirés des estimations approuvées par le conseil d'administration de la SLJNB.

16. Données comparatives

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2016, certains chiffres de 2015 ont été retraités.

ANNEXE A
Taux de remise des jeux de loterie vidéo au Nouveau-Brunswick
Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Vous trouverez ci-dessous les résultats des activités par rapport aux taux de remise prescrits dans le *Règlement sur les systèmes de loterie vidéo 2008-112*.

Genre de jeu de pari vidéo	Taux de remise	Genre de jeu de pari vidéo	Taux de remise
4X THE PAY KENO	95,28%	LOADS OF LOOT	88,58%
4X THE PAY KENO V2	96,33%	LOADS OF LOOT V2	90,45%
7 LUCKY LINES	90,70%	LOBSTERMANIA	93,04%
7 LUCKY LINES V2	92,83%	LOBSTERMANIA D03	93,32%
7S RUN WILD	91,19%	LUCKY 8 LINES	92,94%
7'S WILD D04	93,00%	MOB MONEY	94,77%
7'S WILD D05	92,84%	MOB MONEY V2	89,14%
AMERICAN ORIGINAL	92,79%	MYSTERY MANOR	92,61%
ARCTIC SPIRIT	92,68%	OLE JALAPENOS	93,03%
BLAZING SHOTS	92,84%	POWER KENO D03	94,88%
BONUS SEVENS WILD	92,96%	QH TRIPLE BLAZING 7S	92,89%
BUNGLE IN THE JUNGLE	90,05%	QUICK PAY JACKPOTS	92,68%
CASH'M IF YOU CAN	93,28%	REBELS ON REELS	93,55%
CATS 15 LINES	92,52%	REEL FRUIT	90,12%
CATS 15LINES D03	92,74%	ROYAL SPINS	92,87%
CHERRY RAIN	92,99%	ROYAL SPINS DELUXE	92,98%
CHERRY RAIN DELUXE	92,89%	SIBERIAN STORM MULTIWAY	92,90%
COAL HARD CASH	92,26%	SIBERIANSTORMMULTIWAY D02	93,08%
COAL HARD CASH V3	91,18%	SMASH THE PIG	93,07%
CRANKS BASH	92,12%	SUPER CRAZY FRUIT POTS	92,63%
DANGEROUS BEAUTY	92,39%	SWAMPED WITH WILDS	94,83%
DANGEROUS BEAUTY D03	92,31%	SWAMPED WITH WILDS V3	89,86%
DOUBLE DA VINCI DIAMONDS	92,74%	SWAN LAKE	92,75%
DOUBLEDAVINCI DIAMONDS D02	93,08%	SWAN LAKE D02	93,44%
DR MAD MONEY	89,91%	THE BIG EASY	93,31%
EMERALD FALLS	93,05%	THE WILD LIFE	92,78%
FIDDLERS FORTUNE	92,66%	TRIPLE IT	92,92%
FIREBALL KENO	92,40%	TRIPLE STAXX	92,94%
GOLDEN GODDESS	92,76%	TRIPLE TROUBLE KENO	94,80%
GOLDEN GODDESS D03	92,89%	TROUBLE IN THE HENHOUSE	92,62%
HOT ROCKS	92,77%	WILD WRANGLERS	92,97%
HOW THE BONUS WAS WON	92,65%	WOLF RUN	92,77%
KITTY GLITTER	92,88%	WOLF RUN 2	93,17%
KITTY GLITTER D02	91,63%	WOLF RUN 2 D02	93,08%
LEIF THE LUCKY	97,21%	WOLF RUN D02	92,72%
LEIF THE LUCKY V2	95,23%		

Nota :

- (1) Ce tableau comprend seulement les jeux en activité au 31 mars 2016.
- (2) Tous les jeux sont testés et ont une attestation de pourcentage de versement de gain conforme aux règlements. Dans la pratique, les versements varient en fonction du nombre de parties par jeu.